

RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00200

Numéro SIREN : 817 848 252

Nom ou dénomination : 1STRUMESURE

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 6872

DEPOT DU

16 JUL. 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE (1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Exercice N clos le		
		1		2		Net		
						3 1 1 2 2 0 1 7		
Désignation de l'entreprise 1 STRUMESURE SASU Néant <input type="checkbox"/> *								
Adresse de l'entreprise 2 rue Louise de Bettignies 35200 Rennes 6872								
SIREN 8 1 7 8 4 8 2 5 2								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2								
Durée de l'exercice précédent* 1 2								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	5 000	012		5 000	
			Autres *	014	652	016	381	271
	Immobilisations corporelles *		028	30 819	030	17 536	13 283	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	36 471	048	17 917	18 554	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 985	052		6 985	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 764	070		24 764	
		Autres* (3)	072	459	074		459	
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15	
	Disponibilités		084	6 807	086		6 807	
Charges constatées d'avance*		092	136	094		136		
Total II		096	39 166	098		39 166		
Total général (I + II)		110	75 637	112	17 917	57 719		
PASSIF						Exercice N		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	5 000		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	500		
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131) 132			
	Report à nouveau				134	30 632		
	Résultat de l'exercice				136	(6 365)		
	Provisions réglementées				140			
Total I				142	29 767			
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				158	15		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	435		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169) 172	27 503		
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	27 953			
Total général (I + II + III)				180	57 719			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1STRUMESURE SASU

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services*		217		218	83 315
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	887
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	235
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	84 437

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :				242	28 221
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	989	244	1 496
	Rémunérations du personnel*					250	35 760
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	15 264
	Dotations aux amortissements*					254	10 058
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	90 801

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 (6 364)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	1
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII) 310 (6 365)

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 314 6 365

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit		346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 Déficit col. 2 352 354 6 365

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col.1 Déficit col. 2 370 372 6 365

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	5 000	402		404		406		406	5 000		
	Autres	410	652	412		414		416		416	652		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	30 819	442		444		446		446	30 819		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486		486			
TOTAL		490	36 471	492		494		496		496	36 471		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	1 64	502		217		504		506	381		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512				514		516			
	Constructions	520		522				524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 695	532		9 841		534		536	17 536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542				544		546			
	Matériel de transport	550		552				554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562				564		566			
TOTAL		570	7 859	572		10 058		574		576	17 917		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1) 579				Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	6 365
Total des déficits restant à reporter	870	6 365

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 619
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 226
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1	2
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	du
		160	au
Date de cessation		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 1 7 8 4 8 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISTRUMESURE SASU

ADRESSE (voie) 2 rue Louise de Bettignies

CODE POSTAL 35200

VILLE Rennes

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CLABAUT Prénom(s) SébastienNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 10121980 N° Département 93 Commune Rosny-sous- Pays FR

Adresse : N° 2 Voie rue Louise de Bettignies

Code Postal 35200 Commune Rennes Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

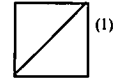
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

SIREN | 8 | 1 | 7 | 8 | 4 | 8 | 2 | 5 | 2 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 1STRUMESURE SASU

ADRESSE (voie) | 2 rue Louise de Bettignies

CODE POSTAL | 35200 | VILLE | Rennes

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

1STRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 2, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2018 EN
VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES 2017**

Je soussigné Monsieur CLABAUT Sébastien agissant en qualité de président et de seul associé de la société 1STRUMESURE SASU après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- l'affectation des résultats dudit exercice.

Prise de décisions :

*** Première décision**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et les documents s'y rapportant, tels qu'ils ont été présentés par le président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un déficit (une perte) de 6 365 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme (négative) de 6 365 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'associé unique précise qu'il n'a été distribué aucun dividende.

*** Troisième décision**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SC

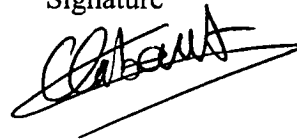
La rémunération de la présidence s'est élevée pour l'exercice 2017 à 39 760 euros brut en prime de gérance

Monsieur CLABAUT Sébastien pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique président

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CLABAUT', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

ISTRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 2, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Je soussigné, Monsieur CLABAUT Sébastien, président de la société ISTRUMESURE SASU a en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établi le présent rapport de gestion.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le secteur d'activité de notre société concerne l'étude et le conseil en instrumentation, l'installation de capteurs électronique pour la surveillance structurelle de bâtiment, ainsi que l'étude et le diagnostic de ceux-ci.

Nous intervenons, principalement, dans les bâtiments appartenant au secteur public, ainsi que dans les bâtiments historiques. Néanmoins, nous cherchons à démarcher une clientèle plus large en nous adressant à des partenaires privés ou associatifs.

A la clôture de notre second exercice, que nous pouvons facilement comparer au premier celui-ci étant également d'une durée de 12 mois, nous constatons un léger ralentissement de notre activité bien compréhensible et que nous avons anticipé dans nos prévisions dès la création de la société

En effet, le chiffre d'affaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 83 315 € contre 102 105 € pour le premier précédent, soit une baisse de 18 790 €. Celle-ci s'explique simplement par le fait que, lorsque nous avons procédé au rachat de l'activité d'instrumentation, des marchés avaient été repris par la même occasion et ceux-ci avaient permis de générer immédiatement une partie non négligeable de notre chiffre d'affaire de l'exercice précédent.

Pour compenser cette baisse, nous cherchons et veillons particulièrement à développer notre clientèle et nous axons particulièrement nos efforts sur la communication via internet et les réseaux sociaux et à notre participation à des salons professionnels.

La concurrence dans notre secteur d'activité est quelque peu clairsemée mais nous devons faire face soit à des grands groupes soit à des entreprises tirant les prix du marché vers le bas. Cependant, nous faisons preuve d'une grande réactivité dans nos réponses aux appels d'offre et nous proposons un service d'une grande qualité afin de parvenir à fidéliser notre clientèle actuelle et obtenir aussi une bonne renommée.

SC

L'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 90 801 € dont notamment :

- charges externes pour :	28 221 €,
- salaires et charges sociales pour :	51 024 €,
- dotations aux amortissements pour :	10 058 €.

Il ressort donc un résultat d'exploitation négatif de 6 364 €.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit, de 6 365 €.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

A la clôture de notre second exercice, nous pouvons dire que le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont conformes à nos attentes et à nos prévisions.

Nous allons poursuivre sur la même voie afin de fidéliser nos clients. Cela passera nécessairement pour une communication plus importante, principalement via internet et les réseaux sociaux et par notre capacité à répondre le plus rapidement possible aux appels d'offres du secteur public.

Nous envisageons également l'élargissement de notre panel de service en restant à l'écoute des exigences de nos clients et de l'évolution du marché. Nous cherchons également à nous faire connaître auprès de partenaires privés ou associatifs.

Nous pensons que ces perspectives de développement vont nous permettre d'augmenter notre chiffre d'affaire afin de revenir à l'équilibre au niveau du résultat.

Enfin, nous veillerons également à poursuivre les efforts que nous portons sur la réduction de nos charges externes.

III. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les modes de présentation et d'évaluation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe ont été établis selon la législation en vigueur.

IV. RESULTAT-AFFECTATION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme (négative) de 6 365 €.

SC

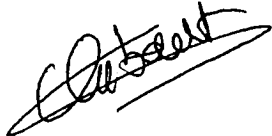
V. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Selon la Loi de modernisation de l'économie (L.M.E), l'entreprise s'engage à mentionner dans ses conditions générales de ventes, ses conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard.

Sans accord des 2 parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours, date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Lors d'accord des 2 parties, le délai de paiement ne peut excéder 45 jours, fin de mois ou 60 jours, date d'émission de la facture.

Fait à Paris, le lundi 11 juin 2018
Monsieur CLABAUT Sébastien

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Clabaut', written over a horizontal line.

1STRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 2, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2018 EN
VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES 2017**

Je soussigné Monsieur CLABAUT Sébastien agissant en qualité de président et de seul associé de la société 1STRUMESURE SASU après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- l'affectation des résultats dudit exercice.

Prise de décisions :

*** Première décision**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et les documents s'y rapportant, tels qu'ils ont été présentés par le président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un déficit (une perte) de 6 365 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme (négative) de 6 365 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'associé unique précise qu'il n'a été distribué aucun dividende.

*** Troisième décision**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

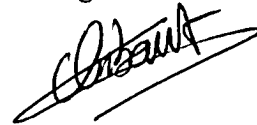
La rémunération de la présidence s'est élevée pour l'exercice 2017 à 39 760 euros brut en prime de gérance

Monsieur CLABAUT Sébastien pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique président

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Clabaut', written over a horizontal line.

ISTRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 2, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Je soussigné, Monsieur CLABAUT Sébastien, président de la société ISTRUMESURE SASU a en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établi le présent rapport de gestion.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le secteur d'activité de notre société concerne l'étude et le conseil en instrumentation, l'installation de capteurs électronique pour la surveillance structurelle de bâtiment, ainsi que l'étude et le diagnostic de ceux-ci.

Nous intervenons, principalement, dans les bâtiments appartenant au secteur public, ainsi que dans les bâtiments historiques. Néanmoins, nous cherchons à démarcher une clientèle plus large en nous adressant à des partenaires privés ou associatifs.

A la clôture de notre second exercice, que nous pouvons facilement comparer au premier celui-ci étant également d'une durée de 12 mois, nous constatons un léger ralentissement de notre activité bien compréhensible et que nous avons anticipé dans nos prévisions dès la création de la société

En effet, le chiffre d'affaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 83 315 € contre 102 105 € pour le premier précédent, soit une baisse de 18 790 €. Celle-ci s'explique simplement par le fait que, lorsque nous avons procédé au rachat de l'activité d'instrumentation, des marchés avaient été repris par la même occasion et ceux-ci avaient permis de générer immédiatement une partie non négligeable de notre chiffre d'affaire de l'exercice précédent.

Pour compenser cette baisse, nous cherchons et veillons particulièrement à développer notre clientèle et nous axons particulièrement nos efforts sur la communication via internet et les réseaux sociaux et à notre participation à des salons professionnels.

La concurrence dans notre secteur d'activité est quelque peu clairsemée mais nous devons faire face soit à des grands groupes soit à des entreprises tirant les prix du marché vers le bas. Cependant, nous faisons preuve d'une grande réactivité dans nos réponses aux appels d'offre et nous proposons un service d'une grande qualité afin de parvenir à fidéliser notre clientèle actuelle et obtenir aussi une bonne renommée.

Sc

L'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 90 801 € dont notamment :

- charges externes pour :	28 221 €,
- salaires et charges sociales pour :	51 024 €,
- dotations aux amortissements pour :	10 058 €.

Il ressort donc un résultat d'exploitation négatif de 6 364 €.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit, de 6 365 €.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

A la clôture de notre second exercice, nous pouvons dire que le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont conformes à nos attentes et à nos prévisions.

Nous allons poursuivre sur la même voie afin de fidéliser nos clients. Cela passera nécessairement pour une communication plus importante, principalement via internet et les réseaux sociaux et par notre capacité à répondre le plus rapidement possible aux appels d'offres du secteur public.

Nous envisageons également l'élargissement de notre panel de service en restant à l'écoute des exigences de nos clients et de l'évolution du marché. Nous cherchons également à nous faire connaître auprès de partenaires privés ou associatifs.

Nous pensons que ces perspectives de développement vont nous permettre d'augmenter notre chiffre d'affaire afin de revenir à l'équilibre au niveau du résultat.

Enfin, nous veillerons également à poursuivre les efforts que nous portons sur la réduction de nos charges externes.

III. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les modes de présentation et d'évaluation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe ont été établis selon la législation en vigueur.

IV. RESULTAT-AFFECTATION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme (négative) de 6 365 €.

SC

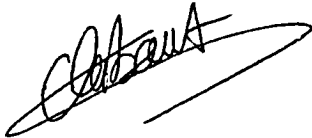
V. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Selon la Loi de modernisation de l'économie (L.M.E), l'entreprise s'engage à mentionner dans ses conditions générales de ventes, ses conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard.

Sans accord des 2 parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours, date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Lors d'accord des 2 parties, le délai de paiement ne peut excéder 45 jours, fin de mois ou 60 jours, date d'émission de la facture.

Fait à Paris, le lundi 11 juin 2018
Monsieur CLABAUT Sébastien

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clabaut', with a large, sweeping underline stroke.